



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

inspecteurs

Question écrite n° 44405

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN). Dans la réponse à sa question n° 32766 parue au Journal officiel du 25 mai 2004, il déclare que « le nombre de postes offerts aux concours de recrutement dans le corps d'IEN a connu, au cours des six dernières sessions, une progression de plus de 60 %, qui participe de fait à la diminution du nombre d'emplois actuellement occupés par des faisant fonction ». Or ce propos est surprenant dans la mesure où, dans le Pas-de-Calais, il semblerait que 9 postes sur 33 soient restés vacants pour la rentrée 2004, dont 5 sur le bassin minier, ce qui conduira l'inspection académique à nommer 9 intérimaires. En conséquence, il lui demande de lui préciser sa position à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Afin de réduire le nombre de postes vacants d'inspecteurs de l'éducation nationale, chaque année, depuis six ans, le nombre de postes d'IEN mis au concours a été augmenté. Ainsi, pour 98 postes offerts au concours en 1998, c'est 159 postes qui ont été ouverts pour la session 2004, soit une augmentation de 62,2 %. L'académie de Lille comporte deux départements, le Nord avec 61 emplois d'IEN 1er degré et le Pas-de-Calais, qui compte pour sa part 36 emplois d'IEN 1er degré. Sur les 61 postes de l'inspection académique du Nord, seuls deux sont restés vacants à l'issue du mouvement 2004 des titulaires, de l'affectation des lauréats du concours 2003 et de l'affectation des personnes inscrites sur la liste d'aptitude d'accès au corps des IEN, soit un total de 3 % d'emplois vacants. Le Pas-de-Calais pour sa part compte sept postes vacants pour l'année 2004-2005, soit un pourcentage de vacance de 19 %. Par ailleurs, il est important de noter que huit lauréats du concours 2004 sont affectés cette année au rectorat de Lille pour y suivre leur formation de première année et pourront demander leur affectation définitive dans l'académie. Ce très bon rendement du concours IEN devrait ramener le taux de vacance des postes en deçà de la moyenne nationale. L'effort pour résorber le manque d'IEN titulaires s'accompagne d'une attention particulière pour les départements où les circonscriptions vacantes sont les plus nombreuses. Enfin, la relance de l'animation des viviers de recrutement dans les académies déficitaires est une priorité de la direction de l'encadrement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44405

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5649

Réponse publiée le : 5 octobre 2004, page 7765